

**Décision n° 2020-050
portant nomination du référent « COVID »**

Le président de l'École normale supérieure de Lyon (ENS de Lyon),

Vu le code de l'éducation ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment ses articles L 330-1 à R 330-4 ;

Vu le décret consolidé n° 2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon ;

Vu le décret du 31 mai 2019 portant nomination de Monsieur Jean-François PINTON dans les fonctions de président de l'École normale supérieure de Lyon ;

Vu les dispositions du décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 tel que modifié par le décret n° 2020-1096 du 28 août 2020.

DÉCIDE

Article 1 : Nomination

Madame Véronique Queste, directrice de Cabinet, est nommée référente « COVID ».

Ses coordonnées professionnelles sont les suivantes :

- adresse postale :
ENS de Lyon
Directrice de Cabinet
15 Parvis René Descartes
BP 7000
69 342 Lyon cedex 07
- courriel : veronique.queste@ens-lyon.fr
- téléphone : 04.37.37.66 59

Article 2 : Entrée en vigueur

La présente décision entre en vigueur à la date de sa signature.

Article 3 : Publication

La présente décision est soumise à publicité : elle fait l'objet d'un affichage permanent dès sa signature dans un lieu accessible à l'ensemble des personnels et usagers dans les locaux de l'établissement (au siège de l'établissement) ainsi que sur le site internet de l'ENS de Lyon.

Article 4 : Exécution de la décision

Le directeur général des services de l'ENS de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lyon, le 01/09/2020

Le président de l'ENS de Lyon,



Jean-François PINTON

Original :

° Recueil des actes administratifs de l'ENS de Lyon

Publication :

° Diffusion sur le site internet, rubrique « l'École > Nous connaître > Organisation > Décisions du Président 2020 »

